PROCÈS-VERBAL N°2

COMMISSION REGIONALE DE CONTRÔLE DES CLUBS

Réunion du : ***à :***	**19 JANVIER 2021** **16 H**
Présidence :	**M. SIBRA Matthieu**
Présents :	**Mrs. R. ROBINET – JL. LEMARCHAND – M. ROBILLARD – G.ROYER – JM. EUILLET** **Mme P. MAFFRE**
Excusés :	**J.Y HUEZ**
Assistent :	**Mmes S.GUIONNAUD – A.WESSE-BOURGEON**

☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆

Le Procès-Verbal de la réunion du 13 octobre 2020 est approuvé à l'unanimité.

I. Echange sur le guide des bonnes pratiques envoyé par la DNCG

Lecture de quelques passages du guide des bonnes pratiques :

L'article L132-2 du code du sport amendé en 2012 rappelle de manière explicite les objectifs :

- **Assurer la pérennité des clubs**
- **Favoriser le respect de l'équité sportive**

« La mission principale est de contrôler la situation juridique et financière des clubs, mais n'a pas pour mission d'auditer les comptes des clubs, elle n'en a d'ailleurs pas les moyens juridiques et matériels. »

Question autour des litiges antérieurs : demander un courrier écrit des clubs attestant qu'ils n'ont pas de litige en cours.

Rappel sur les dates d'envoi des documents :

La Commission fera preuve de souplesse pour l'envoi des PV d'AG approuvant les comptes au 31/01/2021, la question se pose à savoir si la DNCG a accordé des délais supplémentaires.

Au 15 mai 2021 les clubs devront envoyer :

« Comptes annuels estimés au 30 juin (N), Rapports du commissaire aux comptes (CAC) si obligation légale, Comptes prévisionnels de la saison N+1, Attestation de vraisemblance et de cohérence du CAC. »

II. Rappel sur le règlement de la CRCC

Le règlement actuel est toujours valable, la CRCC est dans l'attente de la nouvelle règlementation qui doit être validée par la FFF. Le futur règlement devra être validé lors de l'assemblée générale de la Ligue Centre Val de Loire de Football en juin 2021.

III. Validation du modèle de courrier pour suite des auditions

Un courrier type proposé par la DNCG sera utilisé une fois que les clubs auront été auditionnés et l'étude de leurs dossier faite en réunion plénière pour les clubs de N3 et R1.

Une simple lettre d'information sera adressée aux clubs de R2 et R3.

IV. Statistiques des clubs

Jusqu'en 2017 la CRCC recueillait les données des clubs et en ressortaient des statistiques. Suites aux auditions des clubs, chaque binôme complètera les informations nécessaires à l'élaboration.

Les fichiers pour les saisons 17/18 – 18/19 et 19/20 vont être préparés afin de pouvoir les compléter. (Clubs N3 et R1)

V. Analyse de l'audition des clubs et validation des décisions

La Commission a statué sur la situation comptable des clubs suivant :

J3S AMILLY – AVOINEE OLYMPIQUE CHINON CINAIS – US CHATEAUNEUF SUR LOIRE – FC DEOLS – USM MONTARGIS – AS MONTLOUIS – FC OUEST TOURANGEAU – USM SARAN – FC ST JEAN LE BLANC – TOURS FC – FC VIERZON – AS CONTRES – SC AZAY CHEILLE – AS PORT BOURGES – FC CHAMBRAY – FC DROUAIS – AS ST AMAND – ST GEORGES SUR EURE – E BLEUE ST CYR SUR LOIRE – CA PITHIVIERS – FCT JOUE LES TOURS – VINEUIL SF

VI. Validation des prochaines dates de réunions plénières

- le mercredi 10 mars à 16h
- le mercredi 19 Mai à 16h .

Le Président de la C.R.C.C.
Mathieu SIBRA